

## PROTOCOLE D'ACCORD

du 28 novembre 2013

Dans le cadre du préavis de grève de 24 heures déposé par les organisations syndicales pour le 28 novembre 2013,

les parties conviennent que la transposition dans le nouveau système de classification et de rémunération de l'accord collectif du 28 mai 2013 constitue un point de préoccupation prioritaire pour un nombre important de collaborateurs techniques ou administratifs.

La recherche de solutions communes, lisibles, compréhensibles par tous est le seul moyen de garantir l'équité entre les collaborateurs. L'examen des situations individuelles interviendra après la définition et la mise en œuvre de ces solutions.

La direction et les organisations syndicales sont donc convenues d'engager dès aujourd'hui la discussion sur les modalités de la transposition des PTA et les aménagements à y apporter, en y intégrant la mise en œuvre de mesures d'harmonisation salariale sur la base du projet de calendrier joint. L'harmonisation salariale des journalistes sera mise en œuvre simultanément.

Afin de mener à bien d'ici la fin de l'année, la finalisation de la transposition, la direction accepte la suspension de la procédure de consultation des instances représentatives concernant le plan de départs volontaires jusqu'à la fin de l'année 2013. Cette suspension sera formalisée par un accord qui sera soumis à la signature des organisations syndicales représentatives dans les jours qui viennent.

Concernant la négociation d'un projet alternatif, les organisations syndicales adresseront leurs propositions à la direction afin que celle-ci les étudie avant de les discuter.

En complément, concernant l'AITV, la direction a mentionné son accord pour que soit réalisé un audit par une instance indépendante dont l'organisation et la mise en œuvre seront lancées sans tarder.

Les parties signataires reconnaissent que ces propositions sont faites par souci de rétablir les conditions d'un dialogue social constructif et du retour à un fonctionnement normal des instances représentatives.

Le présent protocole vaut levée du préavis déposée par les organisations syndicales pour le 28 novembre 2013.

Paris, le 27 novembre 2013

Pour les organisations syndicales

A. CHUZEVILLE  
SNJ

Marc CHALIVERT  
COT

Patrice CHRISTIANI  
DSC CFTJ



Pour la Direction



J.M. SGRAND  
DSC FO

## Annexe protocole préavis de grève du 28 novembre 2013

DATES	OBJET
<b>Semaine du 24 au 29 novembre 2013</b> <u>J1 – Jeudi 28 novembre 2013</u>	<b>TRANSPOSITION</b> Problématiques générales afférentes à la méthode de transposition
<b>Semaine du 2 au 6 décembre 2013</b> <u>J2 – A définir</u> <u>J3 – A définir</u>	<b>TRANSPOSITION</b> Contestations collectives (positionnement de l'emploi au sein de la classification) Contestations individuelles portant sur l'emploi retenu
<b>Semaine du 9 au 13 décembre 2013</b> <b>09-déc</b>	<b>HARMONISATION SALARIALE PTA et Journaliste</b> Envoi de la méthode d'harmonisation salariale avec prise en compte des remarques formulées lors de la réunion de juillet 2013
<b>Semaine du 9 au 13 décembre 2013</b> <u>J4 – A définir</u> <u>J5 – A définir</u>	<b>TRANSPOSITION</b> Contestations individuelles portant sur l'emploi retenu Contestations individuelles portant sur l'emploi retenu
<b>Semaine du 16 au 20 décembre 2013</b> <u>J6 – A définir</u> <u>J7 – A définir</u>	<b>TRANSPOSITION</b> Contestations individuelles portant sur l'emploi retenu Contestations individuelles portant sur l'emploi retenu
<b>Semaine du 16 au 20 décembre 2013</b> <b>20-déc</b>	<b>HARMONISATION SALARIALE PTA et Journaliste</b> Terme du délai pour la réception des remarques des OS sur la méthode d'harmonisation proposée
<b>Semaine du 13 au 17 janvier 2014</b> <u>J1 – A définir</u>  <u>J2 – A définir</u>	<b>HARMONISATION SALARIALE PTA et Journaliste</b> - Rappel méthode d'analyse et de correction des écarts retenue - Production des résultats (fichier anonyme) - Présentation de la liste des salariés PTA ayant contesté sur le volet salaire/expertise concerné par une mesure d'harmonisation salariale
<b>Semaine du 13 au 17 janvier 2014</b> <u>J8 – A définir</u>  <u>J9 – A définir</u> <u>J10 – A définir</u> <u>J11 – A définir</u> <u>J12 – A définir</u> <u>J13 – A définir</u>	<b>TRANSPOSITION - Dossiers individuels non encore traités</b> France 3 réseau Présidence, Secrétariat général, Organisation, Ressources Humaines et Communication interne, Gestion, finances et moyens des antennes Fabrication Technologies Antennes et Programmes, Direction du numérique et de la stratégie Réseau Outre Mer Rédactions, Magazines d'information et Sports
<b>Février 2014</b>	<b>PASSAGE EN PAIE DE LA TRANSPOSITION</b> <b>PASSAGE EN PAIE DES MESURES D'HARMONISATION SALARIALE</b>

Durant les travaux, les transpositions s'opéreront uniquement pour les salariés ayant signé leur avenant.

A.C.  
Z.  
P  
MC  
JMS